



**Schweizerische Kommission für die Erhaltung von Wildpflanzen
Commission suisse pour la conservation des plantes sauvages
Commissione svizzera per la conservazione delle piante selvatiche**

Secrétariat: Mme S. Rometsch, Changins, CP 1012, 1260 Nyon 1, 022/ 363 47 28, sibylla.rometsch@rac.admin.ch

www.cps-skew.ch

Conditions cadre pour le financement d'actions concrètes en faveur de la conservation des plantes menacées

Sous 'actions concrètes' nous entendons:

- Mesures dans le terrain directement liées à l'espèce (aux espèces) en question: maintenir ou (re-)créer un biotope favorable, introduction de plantes ou de semences pour renforcer des populations faibles ou installer des nouvelles populations dans des anciens sites.
- Seulement dans les cas où cela s'avère indispensable: mise en culture et multiplication dans un jardin botanique dans le but de réintroduire le matériel obtenu dans la nature.

Conditions:

- L'espèce (les espèces) en question figure(nt) sur la liste globale des espèces prioritaires CPS/CRSF 1997 -> <http://www.crsf.ch/fra/listprio/listprio.htm>
- La demande ne dépasse pas frs. 4'000.- (TVA comprise)
- Le projet doit avoir une suite: le suivi (monitoring) des mesures effectuées est indispensable
- L'office pour la protection de la nature du canton concerné doit être au courant du projet
- Un rapport final est rédigé sur les actions réalisées et la suite prévue (max. 2-3 pages)

Tarifs:

- Travail de terrain: frs. 600.- par jour (déplacements inclus)
- Travail de bureau: frs. 80.- par heure
- Frais de déplacement: Voiture: frs. -.50 par km
Train: prix avec abonnement demi-tarif
- Coûts pour matériel: à déterminer de cas en cas

Pour ce type de mandat la CPS ne prend aucune charge social à son compte, le preneur de mandat en est seul responsable.

Marche à suivre:

- Déposer auprès du secrétariat de la CPS un projet écrit contenant: l'état de situation, l'objectif à atteindre, les actions prévues, un calendrier des actions, le montant demandé – en indiquant si possible la part du financement déjà assuré, la personne responsable (max. 2 pages)

Pour vous faciliter le travail un formulaire CPS est à votre disposition sur:

http://cps-skew.ch/francais/projets_conservation.htm

Remarque: La CPS donnera la priorité aux projets co-financés par une autre institution et dont le financement est garanti à long terme.